

Assemblée des délégués des 4 et 5 Novembre 2019 à Berne

Plan financier 2021 – 2024

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance du plan financier 2021 – 2024.

Berne, le 12 septembre 2019
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

1 Remarques générales

Tout comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme comptable GAAP RPC 21. Il contient outre le compte d'exploitation le tableau des variations du capital.

La planification porte sur la période de 2021 à 2024. En 2022 auront lieu les élections au Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. Le nouveau Conseil redéfinira ses objectifs de législature.

Le 1^{er} janvier 2020, la Fédération des Églises protestantes deviendra l'Église évangélique réformée de Suisse. Cependant, il reste encore des points à clarifier avant de pouvoir entamer les travaux pour les années suivantes. Le Synode devra notamment définir les champs d'action à l'été 2020 et le Conseil élaborera les objectifs de législature et les projets qui en dérivent.

Étant donné qu'aucune décision n'avait encore été prise au moment où le plan financier a été établi, l'hypothèse retenue pour ce dernier est que le Conseil et le Secrétariat poursuivront les travaux en cours avec la structure de personnel en place. De même, le plan anticipe une augmentation modérée des salaires dans le cadre du renchérissement (0,5% p.a) et des contributions inchangées de la part des Églises membres. Le Conseil suivra ici l'évolution de la politique fiscale dans les cantons.

L'Assemblée des délégués a approuvé à l'été 2019 la motion de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER donnant mandat au Conseil de « présenter au Synode, outre le plan financier, une analyse séparée et détaillée des dépenses pour chaque tâche et chaque projet, ainsi que pour l'administration de l'EERS. » Le Conseil a commencé à travailler sur la motion, mais le plan financier de 2021 à 2024 n'anticipe pas encore le résultat.

Le plan financier est un instrument de planification roulante. Les décisions fermes concernant les finances sont prises par le Synode dans le cadre du budget, ou par le Conseil lorsqu'il s'agit d'affaires particulières.

2 Compte d'exploitation 2020 à 2024

	Budget 2020		Plan 2021		Plan 2022		Plan 2023		Plan 2024	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits										
Contributions des membres	6'063	75.6	6'063	75.5	6'063	75.5	6'063	75.5	6'063	75.5
Autres contributions (aux projets)	537	6.7	547	6.8	547	6.8	547	6.8	547	6.8
Sommes cibles pour transmission	955	11.9	955	11.9	955	11.9	955	11.9	955	11.9
Collectes pour fonds	425	5.3	425	5.3	425	5.3	425	5.3	425	5.3
Total produits internes	7'980		7'990		7'990		7'990		7'990	
Produits de prestations fournies	40	0.5	40	0.5	40	0.5	40	0.5	40	0.5
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Total produits	8'020	100.0	8'030	100.0	8'030	100.0	8'030	100.0	8'030	100.0
Charges d'exploitation										
Total charges de projets	-5'726	68.5	-5'533	67.3	-5'523	66.9	-5'568	67.8	-5'627	68.5
Total charges structurelles	-2'635	31.5	-2'689	32.7	-2'734	33.1	-2'650	32.2	-2'585	31.5
Total charges d'exploitation	-8'361		-8'222		-8'257		-8'218		-8'212	
Résultat d'exploitation	-341		-192		-227		-188		-182	
Total résultat financier	50		50		50		50		50	
Total autres résultats	16		16		16		16		16	
Résultat avant variation du capital des fonds	-275		-126		-161		-122		-116	
Variation du capital des fonds										
Fonds affectés										
Allocation	-938		-938		-938		-938		-845	
Utilisation	997		947		947		947		862	
Fonds libres										
Allocation	-30		-30		-30		-30		-30	
Utilisation	239		201		102		162		158	
Total variation du capital des fonds	268		180		81		141		145	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-7		54		-80		19		29	
Attributions										
Attribution / utilisation capital de l'organisation	7		-54		80		-19		-29	
Résultat annuel	0		0		0		0		0	

2.1 Produits

Le plan financier prévoit le statu quo pour les contributions des membres.

Il part de l'hypothèse que les contributions extraordinaires pour soutenir l'aumônerie dans les centres fédéraux, les contributions de la Conférence de diaconat de Suisse alémanique DDK aux projets de Diaconie Suisse, ainsi que les contributions aux manifestations de l'EERS (CPE, Conférence Femmes, Synode) resteront stables durant toute la période de planification.

La continuité est également stipulée pour les sommes cibles et les collectes en faveur des fonds.

2.2 Charges de projets

Les charges de projets englobent aussi bien les frais généraux que les frais de personnel pour les projets de l'EERS.

Dans les frais de personnel, il est tenu compte d'une légère hausse des salaires à concurrence du renchérissement (0,5%) et de l'hypothèse d'une structure du personnel inchangée.

L'aide aux organisations internationales se poursuivra aussi bien sous la forme de contributions ordinaires que par des apports financiers à des projets concrets, dont notamment les assemblées plénières. Le Conseil prévoit pour l'année 2021 une contribution et des frais de délégation à l'assemblée plénière du Conseil œcuménique des Églises COE en Allemagne (100 KCHF) et pour l'année 2023, des contributions extraordinaires à la Communion mondiale des Églises réformées CMER, ainsi qu'à la Conférence des Églises européennes KEK.

Ces charges seront entièrement compensées par des prélèvements du Fonds des manifestations internationales.

2.3 Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses du Synode et du Conseil, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. Doivent également y être inclus les frais administratifs liés à des domaines tels que la rédaction du rapport d'activité.

L'infrastructure du serveur sera remplacée en 2020 et amortie sur la période de 2020 à 2022. L'informatique sur les places de travail devra probablement être remplacée en 2022. Étant donné que la limite d'activation a été relevée en 2018, ces dépenses seront entièrement imputées aux charges la même année.

L'immeuble est amorti à hauteur d'env. 100 KCHF par an. Cet amortissement est inscrit au compte de la réserve de réévaluation. Pour les autres éléments d'infrastructure, des amortissements d'approximativement 40 KCHF sont prévus.

2.4 Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds ainsi que la gestion de la fortune sont budgétés, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

2.5 Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges occasionnées sont restituées à 100%.

L'EERS assume en outre des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. Ces charges sont compensées par des prélèvements du Fonds SCR et n'ont pas d'effet sur le résultat annuel.

2.6 Résultats des Fonds

Les détails figurent dans le tableau des variations du capital.

3 Tableau des variations du capital 2021 à 2024

Comptes	Existant initial 1.1.2021	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2024
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	66		360		-360	66
Fonds droits de l'Homme	69		140		-148	61
Fonds Solidarité protestante Suisse	550		1'200		-1'200	550
Fonds Églises suisses à l'étranger	338		0		-60	278
Fonds Journées de l'Église en Suisse	113		0		0	113
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'680		-1'680	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	19		279		-255	43
Capital des fonds (fonds affectés)	1'194		3'659		-3'703	1'150
Réserves de réévaluation						
Réserve de cotisation d'employeur	0		0		0	0
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'885		0		-397	2'488
Réserve de fluctuations des placements	1'131		0		0	1'131
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	0		0		0	0
Fonds Huldrych Zwingli	697		0		0	697
Fonds manifestations internationales	227		120		-214	133
Fonds John Jeffries	1'254		0		-12	1'242
Fonds de solidarité	21		0		0	21
Capital généré	1'180				-14	1'166
Résultat annuel	50	22			14	86
Capital de l'organisation	7'445	22	120	0	-623	6'964

Les Fonds affectés sont gérés conformément aux règlements les régissant.

En 2019, le capital de Solidarité protestante suisse a été transféré à la FEPS. Le plan financier anticipe un résultat constant de la collecte de l'ordre de 300 KCHF par an.

Les collectes en faveur du Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE ont été suspendues sur décision de l'AD, le capital résiduel du fonds servira à soutenir des projets concrets d'Églises suisses à l'étranger qui devront pour cela adresser une demande au Fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 15 KCHF par an.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année.

Le capital de l'organisation s'amenuisera d'environ 480 KCHF durant la période de planification. En voici les raisons :

L'immeuble au Sulgenauweg avait été réévalué en 2010. Un montant équivalent a été porté au titre de bénéfices non réalisés au compte de la réserve de réévaluation qui diminuera chaque année dans les proportions de l'amortissement de l'immeuble. Cet amortissement planifié explique env. 400 KCHF de la réduction du capital.

Le Fonds CESE va être entièrement utilisé comme en avait décidé l'Assemblée des délégués.

Le plan financier anticipe un résultat légèrement excédentaire pour l'ensemble de la période de planification.